

Communiqué de presse – 29 octobre 2015

## **L'UNIFAB FELICITE LES DOUANES EUROPEENNES QUI ONT REALISE, EN 2014, LA SAISIE DE PRES DE 35 MILLIONS DE CONTREFACONS !**

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de lutte anti-contrefaçon, se réjouit de la publication officielle du dernier rapport de la Commission européenne sur le respect des droits de propriété intellectuelle en 2014.

L'association, et son président Monsieur Christian Peugeot, tiennent à saluer l'efficacité des autorités douanières qui ont enregistrés environ 95 mille dossiers de contrefaçons, portant à plus de 35 millions le nombre de produits retenus en 2014 sur tout le territoire européen. Au palmarès des produits les plus saisis, on retrouve les cigarettes (35%), les jouets (10%), les médicaments (8%), les vêtements (5%) et les denrées alimentaires (4%) qui, pour la première fois, figurent dans le top 6 de ce classement.

L'estimation de la provenance de ces articles met en avant la Chine, qui demeure le premier pays d'origine des produits contrefaisants (80 %), suivie par Hong Kong (8%), les Émirats arabes unis (2,18%), la Turquie (2,08%) et l'Inde (1,16%).

Les données enregistrées concernant le FRET express européen démontrent que la majorité des produits retenus par les douanes concernent principalement l'industrie du médicament. La multiplication des saisies de petits colis, essentiellement engendrés par les achats en ligne, explique l'augmentation des cas sans pour autant démultiplier le nombre de produits contrefaisants stoppés.

*« Ces chiffres démontrent bien que l'industrialisation de la contrefaçon continue de s'accroître. Heureusement les moyens et les actions engagées pour lutter activement contre ce fléau ne sont pas vains. Chaque année ce sont des dizaines de millions de faux produits qui sont retirés du marché, grâce aux douanes nationales qui accomplissent un travail minutieux et précis pour protéger la sécurité des consommateurs, »*, déclare Christian Peugeot président de l'Unifab.